

N° de division : 01-Longueuil
N° de cour : 505-11-017094-223
N° de dossier : 41-2801024

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

DISTRIBUTION COUPES MÉDAILLES ATTRIBUTIONS C.M.A. INC.

RAPPORT DU SYNDIC SUR SON ADMINISTRATION PRÉLIMINAIRE

SECTION A Historique

1. Distribution Coupes Médailles Attributions C.M.A. Inc. (la « Débitrice » ou la « Société ») fut fondée et a débuté ses activités en mai 2008. Elle exerçait ses activités dans le secteur de l'assemblage et distribution de trophées, médailles et produits de reconnaissance, dans la ville de Longueuil, province de Québec.
2. Le 1^{er} jour de février 2022, la Débitrice a fait cession de ses biens en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*.
3. La direction de la Débitrice attribue les difficultés financières à la perte de revenu due à la pandémie de la COVID-19.

SECTION B Actifs

4. Les actifs, tous grevés en faveur du créancier garanti, sont les suivants:

Description des lots	Valeur déclarée au bilan	Valeur réalisée à jour	Notes
	(\$)	(\$)	
Compte recevables	16 190	1033.51	
Espèces en main	15 000	15 000	
Inventaire	25 000	500	
Machinerie	19 000	13 000	
Meubles de bureau, matériel informatique	1 000	1 000	
Intangibles	-	1 500	
	76 190	32 033.51	

SECTION C Livres et registres et mesures conservatoires et protectrices et exercice du commerce du failli

5. La direction de la Société a transmis au syndic les livres et registres de la société.
6. Le syndic a garanti les services avec Hydro Québec, Énergir et la compagnie d'alarme.
7. Le syndic a fait assurer les biens de la débitrice à partir du 1^{er} février 2022.
8. Le syndic a demandé le réacheminement du courrier auprès des Postes Canada.
9. Le syndic a ouvert un compte en fidéicomis à la Banque de Montréal.

10. Il n'y a aucun exercice du commerce par le syndic.

SECTION D Procédures judiciaires

11. Il n'y a aucune procédure légale, à notre connaissance.

SECTION E Réclamations prouvables

12. Les réclamations prouvables sont les suivantes :

	Tel que déclaré au bilan	Reçu à date
	(\$)	(\$)
Créanciers garantis	41 190	25 000
Créanciers privilégiés	4 139	-
Créanciers ordinaires	2 100 972	1 812 475
	2 146 301	1 837 475

SECTION F Réclamations garanties

13. Le créancier garanti est le suivant :

Créanciers garantis	Réclamation estimée	Nature de la garantie
	(\$)	
Caisse Desjardins	328 200	Hypothèque conventionnelle sur inventaire et recevables.

SECTION G Réalisation prévue et distribution projetée

14. Il est impossible pour l'instant de déterminer quelles sommes seront distribuées aux créanciers privilégiés et non garantis.

SECTION H Transactions révisables et paiements préférentiels

15. Après l'examen des comptes bancaires de la débitrice le syndic constate qu'aucun paiement préférentiel n'aurait été effectué et qu'aucune transaction révisable n'aurait été faite.

SECTION I Autres sujets

16. Le syndic a procédé à un appel d'offre pour la vente des actifs. Les inspections des actifs se sont tenues sur rendez-vous entre le 7 et le 10 février 2022. La période de soumission s'est conclue le 16 février 2022 à 11h00.

Le syndic présentera son analyse des soumissions reçues au créancier garanti, à l'assemblée ou aux inspecteurs nommés, s'il y a lieu.

17. Le syndic a fait publier l'avis de faillite dans le Journal de Montréal, édition du 19 février 2022.

18. Selon l'administrateur, il n'y avait aucun montant dû aux employés au moment de la cession.

19. Les frais de la présente faillite sont garantis par une tierce personne.

FAIT À MONTRÉAL, ce 28^e jour de février 2022

MNP LTÉE

En sa capacité de syndic à la faillite de
Distribution Coupes Médailles Attributions C.M.A. Inc.


Pierre Guay, MBA, PAIR, SAI
Responsable de l'actif